

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

2026



ÉDITO

10 ans !

Janvier 2026, voilà dix ans que l'ATIP a été mise en activité. Cet anniversaire est un moment important pour nos membres et nous permet de nous rappeler le chemin parcouru depuis 2016. Nous ne sommes déjà plus à la même époque et l'ATIP a bien évolué !

L'idée de l'ATIP a émergé en 2015 avec la parution de la loi NOTRe et le retrait progressif des services de l'État dans l'accompagnement des collectivités sur l'application du droit des sols. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin et 400 collectivités ont décidé la création de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), un syndicat mixte ouvert de moyens, afin de mettre en place un service d'ingénierie territoriale mutualisé. L'ATIP a été mise sur pied en rassemblant les effectifs du Service Départemental Aménagement, Urbanisme, Habitat (le SDAUH) et d'une unité venant de la Direction des Systèmes d'Information, traitant les paies et les listes électorales. Ces équipes des services départementaux avaient en commun d'offrir des accompagnements gratuits ou payants aux collectivités du Bas-Rhin.

En dix ans, l'ATIP a fait ses preuves. Elle a étoffé ses services à la demande de ses membres et su passer des étapes exigeantes. À titre d'exemple, nous pouvons citer les accompagnements pour l'élaboration de PLU intercommunaux, le développement du service de paie à façon, la mise en œuvre de la dématérialisation de l'ADS, l'augmentation de près de 35 % de l'activité ADS à partir de 2021... la gestion de la crise sanitaire. En dix ans l'ATIP est passée de 400 à 570 membres, de 80 à 130 agents, de 4 missions historiques (ADS, études techniques en urbanisme et aménagement, paie et gestion des listes électorales), à 8 missions avec la création des missions Formation, Information géographique, Gestion des déclarations d'intention d'aliéner et Conformité & Contrôle en ADS. Nous pouvons aujourd'hui constater que nos membres nous sollicitent de plus en plus sur plusieurs missions à la fois, ce qui est un bon indicateur de notre ancrage dans les territoires et en proximité étroite avec les services.

2026 est une année de renouvellement de mandat pour les maires et élus du bloc communal. Les élections des délégués du Comité syndical auront lieu durant l'année, pour les collèges des communes et des groupements. Ce sera une année de transition et d'accompagnement des nouveaux élus. Des sessions de formations sont en préparation en partenariat avec l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Bas-Rhin et d'autres partenaires. Un enjeu est de bien faire connaître le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) aux nouveaux maires pour les accompagner le plus tôt possible dans l'émergence de leurs visions d'aménagement et leurs projets, mais aussi d'organiser le partage d'expériences entre élus. Être maire aujourd'hui est un défi, car il lui incombe de gérer, à l'échelle des citoyens et administrés, les effets sur les biens communs de crises mondiales issues du réchauffement climatique, par exemple, ou de situations géopolitiques complexes et très évolutives.

Restons optimistes, dix ans, ça se fête ! Je suis heureuse de vous annoncer que nous nous retrouverons tous ensemble aux beaux jours, anciens et nouveaux élus de l'ATIP, acteurs du bien public, pour célébrer les dix ans de l'ATIP et le savoir-faire alsacien en matière de partage d'expertise et d'ingénierie publique.

Isabelle Dollinger

Notre présence sur les territoires



RÉUNION BILAN ET PERSPECTIVES - JANVIER 2026 - CRÉDIT : CEA

LES ÉQUIPES LOCALISÉES À HAGUENAU, SAVERNE, OBERNAI...

Des équipes d'études et d'accompagnement technique en urbanisme et aménagement

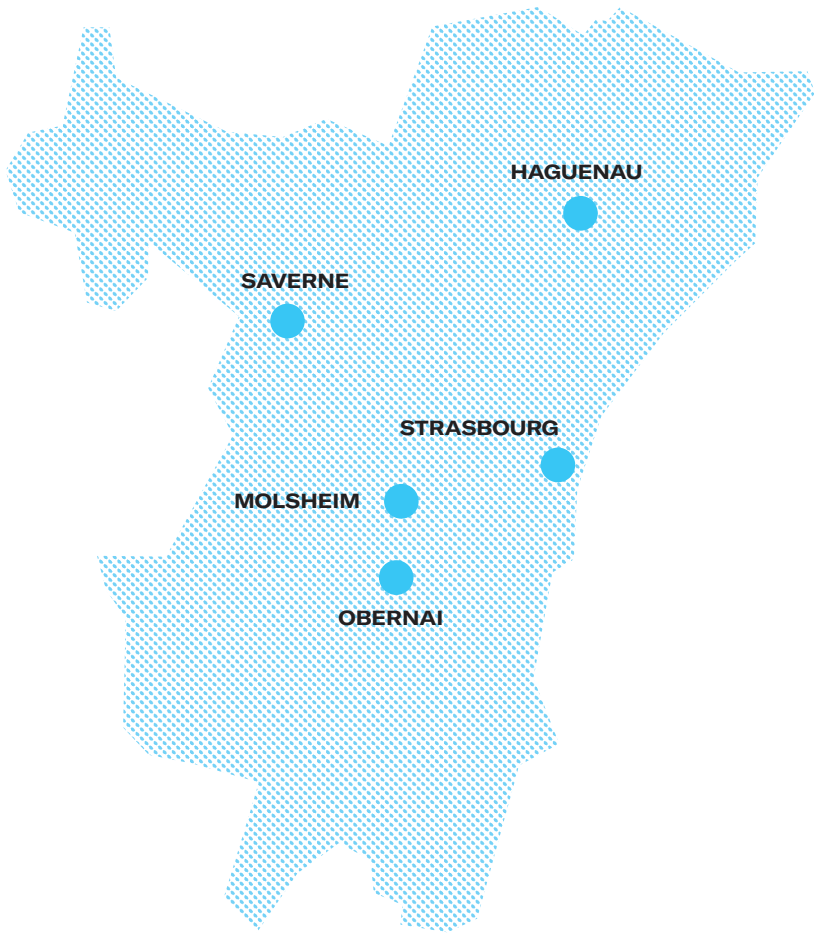
Des équipes d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS)

ET MOLSHEIM

Une équipe d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS)

À STRASBOURG

- **Les Services support** : la Direction, le Service Administration Générale comprenant l'équipe de la mission Paie et Gestion des listes électorales et l'Unité des systèmes d'information
- **Le Service Ressources Métiers** comprenant les référents métiers et autres supports métiers dont des instructeurs ADS « volants » et les contrôleurs en charge de la conformité et du contrôle en ADS
- Ils soutiennent les équipes en territoire sur l'ADS et les études
- Ils portent la mission Formation des élus et des services de l'ATIP et les autres formations



Les missions de l'ATIP

3 pôles de missions complémentaires

Un service complet : de la réflexion stratégique à la réalisation opérationnelle des projets, de la formation des élus et du personnel, à la mise à disposition d'outils et d'assistances.

Depuis sa création, l'ATIP a développé son offre de services et ses missions à partir des besoins exprimés par les collectivités membres pour faciliter l'exercice de leurs compétences. Aujourd'hui, elle propose plusieurs missions en urbanisme et aménagement opérationnel, des outils de gestion et de connaissance territoriale, et des outils de gestion administrative. Elle s'appuie aussi sur son expertise pour délivrer des formations aux élus et au personnel des collectivités. Elle travaille en lien étroit avec les organismes du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace, le RITA.

NOS 3 PÔLES DE MISSIONS :

- FORMATION DES ÉLUS ET DES SERVICES, ANIMATIONS



- URBANISME & AMÉNAGEMENT

- > Le conseil gratuit
- > Application du droit des sols (ADS) et Conformité & Contrôle en ADS
- > Accompagnement technique et études : planification territoriale, urbanisme, aménagement opérationnel, procédures environnementales, conduite de démarches stratégiques et projets de territoire

- OUTILS DE CONNAISSANCE TERRITORIALE ET DE GESTION ADMINISTRATIVE

- > Information géographique (IG)
- > Gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) en partenariat avec l'EPF d'Alsace sur le volet droit de préemption urbain
- > Traitement des paies et des indemnités des élus, paie à façon
- > Gestion des listes électorales (GLE)



Formation des élus locaux et des services

Accueillir et former les nouveaux élus

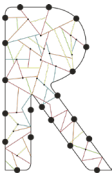
Les élections municipales de 2026 vont entraîner un renouvellement partiel des équipes du bloc communal. Dans un contexte évolutif et incertain, les élus locaux, en tant qu'acteurs de terrain, sont un levier essentiel pour adapter les territoires aux transformations en exerçant pleinement les compétences dévolues aux collectivités dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement. Agréée par le ministère de la Cohésion des territoires, certifiée Qualiopi, et forte d'une expérience de 8 ans, l'ATIP conçoit un programme d'accueil, de formation et d'animation dédié aux nouveaux élus en partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin (AMBR), l'ENGEES et l'IPAG et le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA). Il se déclinera sur 2026 et 2027 de la manière suivante :

- Le recensement des besoins, la présentation de l'offre de formation notamment sous forme de webinaire
- La participation à la journée de l'Université des maires organisée par l'AMBR le 5 mai 2026, en lien avec la Collectivité européenne

d'Alsace (CeA) et le RITA, couplée avec l'organisation d'un atelier sur le changement climatique et les leviers d'action du maire

- Une offre de formation adaptée aux besoins des élus et agents des collectivités qui se décline autour de trois axes :
 - Des formations « socles » d'initiation sur les fondamentaux de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement ainsi que le contentieux ;
 - Un cycle de formations conçu avec le RITA, « Vers de nouveaux modèles d'aménagement et de programmation urbaine » ;
 - Des formations « sur mesure », des ateliers pédagogiques participatifs, pour élus et techniciens, à l'échelle communale et intercommunale.
- L'organisation de visites de réalisations et de partages d'expériences entre élus.

L'ATIP met en ligne et actualise son catalogue sur le portail dédié www.moncompteformation.gouv.fr/ et accompagne les élus pour les demandes de financement.



CHIFFRES CLÉS

18 formateurs experts

13 sessions programmées au catalogue et organisées dans les territoires et à Strasbourg

Mission Conseil

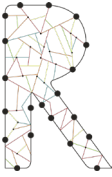
Toute collectivité membre peut solliciter l'ATIP au titre de questionnements relevant de son périmètre d'intervention (application du droit des sols, urbanisme, aménagement, fiscalité et environnement). Le temps mobilisé par le conseil est, tous métiers cumulés, de 2 heures à 4 demi-journées au maximum.

L'activité de conseil mobilise des compétences transversales (études-ADS), s'appuie quasi systématiquement sur une expertise métier croisée en interne, et fait l'objet d'une restitution écrite. Dans certains cas, et en accord avec la collectivité, il peut y avoir une sollicitation du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace dans le cadre de réunions d'échanges visant à aborder ensemble un sujet et mettre à plat les contributions possibles de chaque structure.

L'objectif est de remettre une réponse à la problématique posée en donnant de la lisibilité sur les différentes solutions possibles ; il s'agit d'éclairer la collectivité sur des éléments techniques et réglementaires ou encore de l'aider à construire sa décision sur l'engagement de démarches ou de procédures.

L'objet des conseils reste d'une grande diversité, l'enjeu dans le conseil étant de répondre à la situation très particulière de la collectivité qui interroge l'ATIP.

Qu'il oriente directement vers des actions très opérationnelles ou qu'il propose un élargissement des réflexions sur une situation donnée, le conseil aide les collectivités dans la prise de décisions et contribue à enrichir l'expertise de l'ATIP.



Mission Instruction du droit des sols

L'année 2026 portera un travail ambitieux sur l'élaboration des formations des nouveaux arrivants en ADS, lié notamment à la complexification du métier d'instructeur. Les référentiels de charges d'activité par métier seront également étudiés et réévalués. Ces chantiers participeront à la consolidation des métiers ADS.

En ce qui concerne les partenariats, dans la continuité des rencontres entre l'UDAP et la filière ADS organisées en 2025, il est prévu au cours de l'année 2026 des rencontres avec le service de l'Environnement et des Risques de la Direction Départementale des Territoires, sur la thématique du risque inondation en ADS.

La dématérialisation ADS (Démat.ADS) se poursuivra dès le début de l'année 2026 avec notamment la mise en place de la transmission dématérialisée des actes d'urbanisme au contrôle de légalité, à laquelle les communes seront formées via des webinaires. De nouveaux flux Plat'AU sont projetés en 2026, avec la consultation du SDEA ou encore la transmission des données vers la DGFIP par l'intermédiaire de la base SITADEL.

Enfin, l'accompagnement des communes par l'ATIP se poursuivra avec l'organisation de sessions de formations Cart@DS, B.A.-BA de l'ADS et autres webinaires et de temps d'échanges.

Conformité & Contrôle en ADS

Cette quatrième année de fonctionnement de la mission sera marquée par un travail de consolidation de la coordination entre les différents acteurs et notamment de la chaîne pénale (procureur de la République, services de l'État – préfecture, gendarmerie), pour une efficacité optimum dans le cadre des procédures de Police de l'urbanisme.

Par ailleurs, dans un contexte d'élections municipales, l'Unité Conformité & Contrôle de l'ATIP sera aux côtés des nouveaux élus pour les accompagner sur le volet « Police de l'urbanisme » et notamment en matière de formations (B.A.-BA de la conformité et du contrôle en ADS pour les nouvelles adhésions à la mission et formation catalogue de l'ATIP).

Enfin, l'année à venir permettra de renforcer les partenariats, mais aussi d'en développer de nouveaux : Gendarmerie nationale, Office français de la biodiversité (OFB), Médiateur de la République.

CHIFFRE CLÉ

20 000

EqPC* (Équivalent permis de construire)

Pas d'augmentation projetée a priori en 2026 par rapport à 2025, mais avec une incertitude sur l'évolution suite à la crise du secteur immobilier démarrée fin 2023

CHIFFRES PRÉVISIONNELS

Secteur ADS	EqPC en 2026	Communes ADS
Antenne ADS de Molsheim	3 700	70
Territoire Nord	6 800	138
Territoire Ouest	4 800	163
Territoire Sud	4 700	95
Total	20 000	469

* La charge d'instruction ADS est calculée en appliquant aux différents dossiers un coefficient de pondération (par exemple, un permis d'aménager représente la charge d'instruction de 2 permis de construire, alors qu'un CUA ne représente qu'un cinquième de l'instruction d'un permis de construire).

CHIFFRES CLÉS

208 communes adhérentes en décembre 2025

2 contrôleurs Conformité & Contrôle en ADS

28 demandes de contrôles actives au 1^{er} janvier 2026 dont 1 analyse complète de ban communal sur la thématique des clôtures

Accompagnement technique en urbanisme

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales. L'ATIP est fortement mobilisée pour terminer les procédures d'urbanisme qui doivent l'être avant la fin du mandat. Elle se tiendra ensuite à disposition des nouveaux élus pour les aider à s'approprier et mettre en œuvre leurs documents d'urbanisme, et apporter tous conseils en tant que de besoin. L'arrivée de nouveaux élus sera aussi l'occasion de ré-interroger le transfert de la compétence PLU à l'échelle intercommunale dans les communautés de communes où il n'a pas encore été opéré, ou bien encore de lancer l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme. L'ATIP se mobilisera pour accompagner ses membres depuis les réflexions en amont jusqu'à la mise en œuvre des décisions.

L'adaptation au changement climatique continuera à marquer fortement les réflexions en matière d'urbanisme. Après l'approbation de la modification du SRADDET Grand Est et de plusieurs révisions de SCoT, la traduction qualitative de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) dans les documents d'urbanisme sera un enjeu majeur. Aux côtés de ses partenaires, notamment le RITA, l'ATIP se tiendra à disposition de ses membres pour imaginer des solutions en veillant à la bonne articulation avec l'urbanisme opérationnel et l'application du droit des sols.

Enfin, l'ATIP continuera à se tenir en veille sur les évolutions législatives afin d'accompagner ses membres dans la mise en œuvre de la loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement de 2025 et également des évolutions annoncées du dispositif autour de l'objectif ZAN.

CHIFFRE CLÉ

65 opérations d'accompagnement en urbanisme actives au 1^{er} janvier 2026

Type d'opérations	Nb
Réflexions préalables à l'élaboration d'un PLUi	2
Élaboration ou révision générale de PLUi	1
Élaborations ou révisions générales de PLU communaux	10
Révisions « allégées » de PLU(i)	8
Modifications de PLU(i)	20
Modifications simplifiées de PLU(i)	8
Mises à jour des annexes de PLU(i)	3
Déclarations de projets	4
Abrogations de Cartes Communales	4
Évaluation environnementale de projet	1
Autres	4
Total	65

Accompagnement technique en aménagement

L'année 2026 sera probablement un temps de pause dans les projets urbains et d'aménagement, permettant aux nouvelles équipes municipales (ou à celles qui poursuivent leur mandat) de définir une feuille de route pour les années à venir. Cette période constitue une opportunité pour l'ATIP d'enrichir son expertise en aménagement et planification urbaine et de se préparer à de nouvelles solutions opérationnelles répondant à des exigences environnementales et réglementaires renforcées.

Afin de décrypter ces enjeux, de les mettre en cohérence et de favoriser leur mise en œuvre, l'ATIP mobilisera sa connaissance du territoire, ses compétences techniques, juridiques et de gestion de projets pour accompagner ses membres. Cette dynamique se traduira par des conseils stratégiques, des appuis techniques sur mesure, des formations ciblées.

Au-delà de cette phase de transition, l'ATIP entend ouvrir avec les collectivités des perspectives ambitieuses : renforcer la résilience des territoires face aux défis climatiques, promouvoir des modèles d'aménagement plus sobres et adaptés aux spécificités des territoires et anticiper les évolutions réglementaires afin de transformer les contraintes en leviers d'innovation.

L'ATIP s'oriente à ce propos vers l'animation et la promotion des projets exemplaires réalisés par les collectivités et le partage d'expériences de projets entre élus.

CHIFFRE CLÉ

26 projets en cours toutes opérations confondues

Territoires	Nb
Territoire Nord	8
Territoire Ouest	7
Territoire Sud	11
Total	26

Type d'opérations	Nb
Fiscalité	2
Projets à vocation d'habitat	6
Projet à vocation d'activité	1
Espaces publics/traverse/études	17
Total	26

Accompagnement technique de la CeA

En 2026, l'ATIP apportera un appui technique et juridique aux services de la CeA pour l'élaboration des plans et programmes portés par la collectivité et contribuera à la mise en œuvre de projets d'aménagement opérationnel.

À titre d'exemple on peut citer les dossiers relatifs à la maison alsacienne du XXI^e siècle, au développement 4 saisons du Champ du feu, ou encore aux espaces naturels sensibles. Elle accompagnera notamment le projet Robustesse de la CeA et veillera à sécuriser les démarches grâce à des expertises adaptées et des conseils ciblés.

L'ATIP poursuivra la diffusion de ses connaissances auprès des services en assurant une veille juridique et technique permanente.

L'investissement au sein du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) restera une priorité.

Les équipes interviendront en partenariat avec les membres du réseau pour soutenir les collectivités dans la phase amont de leurs projets et pour contribuer à des études portant sur des opérations territoriales exemplaires au regard des politiques publiques. Elles participeront également à l'accompagnement et à la formation des nouveaux élus. Elles enrichiront le référentiel des projets urbains qualitatifs en intégrant des projets d'initiative locale accompagnés par les membres du RITA, pour mettre en avant des innovations et des démarches exemplaires, notamment sous l'angle de l'adaptation au changement climatique.



Accompagnement technique sur les stratégies territoriales

2026 sera une année charnière. Les élections municipales vont entraîner un renouvellement d'une partie des équipes du bloc communal et la nécessité d'interroger, voire de repenser les stratégies. Les enjeux clés portent sur la capacité des collectivités, à leurs échelles respectives, à articuler proximité, gouvernance intercommunale, participation citoyenne et finances locales pour mettre en œuvre de nouveaux modèles d'aménagement répondant aux besoins des territoires et aux défis liés à la transition écologique. Élaborer une stratégie permet d'intégrer ces enjeux et de construire de manière partagée l'avenir en pensant le temps long, tout en concevant les déclinaisons thématiques et opérationnelles. En 2026 les équipes de l'ATIP seront aux côtés des nouveaux élus, mais aussi de ceux dont les mandats sont renouvelés, pour mener à bien des actions de sensibilisation et ateliers autour de ces questions, permettant aux élus de disposer de clés pour comprendre et agir efficacement.

En 2026, les études et démarches prospectives porteront notamment sur :

- le volet économique : inventaires, requalification, schémas directeurs des ZAE ;
- le foncier stratégique avec des études de potentiel et d'optimisation du foncier dans les enveloppes urbaines ;
- les objectifs environnementaux (sobriétés foncière et énergétique, gestion intégrée de l'eau, biodiversité, qualité des espaces et fonctionnalité, décarbonations, mobilités, etc.) et les nouveaux modèles qui en découlent ;
- la mobilisation des outils d'urbanisme réglementaires et opérationnels favorisant la mise en œuvre des projets de territoire tels que les PLU(i), Cartes Communales, opérations d'aménagement, financements, maîtrise foncière, en garantissant leur qualité ;
- l'accompagnement pour la définition de gouvernances adaptées et l'articulation des acteurs pour mener à bien les démarches territoriales ;
- l'observation des évolutions du territoire afin de réajuster la stratégie : outils de suivi des projets d'aménagement et de construction, observation des dynamiques territoriales.

CHIFFRES CLÉS

17 rapports triennaux sur l'artificialisation des sols

2 évaluations de la consommation foncière, approche et réflexion à l'échelle intercommunale

1 étude d'optimisation du potentiel de densification et réhabilitation

Mission Information géographique

En 2026, l'accent sera mis sur la prise en main du système d'information géographique (SIG) de l'ATIP, Intr@GEO. Plusieurs outils seront produits tout au long de l'année afin de faciliter l'appropriation d'Intr@GEO par les utilisateurs des collectivités adhérentes à la mission.

Ainsi, des fiches méthodologiques expliquant comment réaliser une action précise telle que « réaliser une recherche cadastrale », ou « éditer une carte rapidement », sont en cours de rédaction. Elles seront mises à disposition des utilisateurs sur le portail de l'ATIP dédié à l'information géographique.

Des tutoriels vidéo seront également réalisés, en complément des fiches, pour permettre une meilleure appropriation du SIG.

Enfin plusieurs sessions en visioconférence de « Questions & Réponses » seront proposées aux utilisateurs au cours de l'année. Le but de ces sessions sera de permettre aux utilisateurs de poser directement des questions sur l'usage d'Intr@GEO et des données, et d'aborder des cas concrets.

Les réunions du club Information géographique continueront en 2026, à raison de 2 réunions par an. La première réunion programmée le 3 février 2026 a porté sur les risques dans le territoire alsacien, avec une intervention de Monsieur ROUX, responsable du Pôle Risques de la DDT.

Des communications autour des données seront faites régulièrement, afin d'informer les adhérents des nouveautés.

CHIFFRES CLÉS

284 adhérents à la mission
Information géographique

269 communes
13 communautés de communes
1 PETR
1 syndicat mixte

149 communes ont souscrit au
service « baux de chasse »

100 données collectées,
mises en forme et tenues à jour

45 fiches pédagogiques disponibles et
les 8 dernières en cours de finalisation

Traitement des paies et des indemnités des élus

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales des 15 et 22 mars 2026, entraînant des mises à jour des profils élus dans le logiciel de paie. À ce jour, ce sont plus de 1 350 élus qui sont recensés sur le logiciel de paie.

Un accompagnement spécifique des collectivités adhérentes à la mission sera mis en place de plusieurs façons :

- Une fiche conseil de la mission Paie de l'ATIP sera transmise à l'attention des nouveaux élus afin qu'ils puissent disposer d'une information synthétique sur les thématiques suivantes : modalités de calcul des indemnités qu'ils percevront, soumission des cotisations à l'URSSAF (en fonction du montant de leur indemnité), affiliation à la CPAM ou non...
- Plusieurs sessions de formation seront organisées à l'attention des communes ayant opté pour la formule « mise à disposition du logiciel » afin de les sensibiliser aux subtilités des saisies à opérer sur le profil de paie des élus (recensement des mandats externes,

particularités pour les élus locaux exerçant leur fonction dans une commune de moins de 3 500 habitants...).

Par ailleurs, pour renforcer le lien de confiance qui unit l'équipe de l'ATIP et les collectivités et établissements adhérents, des rencontres seront organisées en mairie. En complément des échanges téléphoniques ou par mail au quotidien, ces temps d'échange permettront de faire un point sur l'accompagnement proposé et d'identifier les points d'amélioration pour fluidifier les échanges.

Enfin, la DSN (déclaration sociale nominative) faisant l'objet de contrôles particulièrement poussés de la part des organismes sociaux (URSSAF, Caisse des Dépôts...), trois référents dédiés au sein de l'équipe des gestionnaires participeront à différents ateliers proposés par l'URSSAF afin d'être en capacité de répondre à l'éventail des questions posées par les collectivités et établissements adhérents.

CHIFFRES CLÉS

6 300 paies gérées chaque mois

393 collectivités
et établissements adhérents :

145 « paie à façon »
248 « mise à disposition du logiciel »

Répartition par territoire :

383 Bas-Rhin
9 Haut-Rhin
1 Moselle

80 associations foncières prises en charge

Gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

La mission DIA (déclarations d'intention d'aliéner) a pour objectif d'accompagner les collectivités dans l'exercice de leur droit de préemption en modernisant et en sécurisant la réception, l'instruction et le suivi des déclarations des notaires par voie dématérialisée. À ce jour, le logiciel Cart@DS permet aux notaires de déposer leurs DIA en ligne et aux collectivités de les traiter de manière dématérialisée, améliorant l'efficacité, la traçabilité et la fiabilité des échanges.

Pour 2026, cette mission entre dans une nouvelle phase de déploiement et d'accompagnement. Deux nouvelles communautés de communes, représentant 38 communes supplémentaires, ont déjà annoncé rejoindre le service. Cette extension confirme l'attractivité et la pertinence de la solution mutualisée au service des communes.

Afin de réduire durablement la part de DIA déposées sous format papier, qui génèrent encore des saisies et une charge de travail pour les collectivités, l'ATIP va intensifier ses actions de sensibilisation auprès de la Chambre des Notaires pour encourager la dépose en ligne.

Parallèlement, l'ATIP poursuit son engagement en tant qu'organisme pilote avec l'éditeur de Cart@DS et les services de l'État pour envisager une interconnexion directe entre les logiciels métiers des notaires et Cart@DS. Ce projet vise à simplifier les parcours, supprimer les ressaisies et préparer une dématérialisation complète des échanges, au bénéfice des notaires et des collectivités.



Gestion des listes électorales

Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 seront le rendez-vous important de l'année 2026.

L'équipe de la mission Gestion des listes électorales de l'ATIP sera mobilisée aux côtés des 302 communes adhérentes à chaque étape du calendrier électoral. Trois gestionnaires seront dédiés spécifiquement au contact avec les communes afin de répondre efficacement et rapidement à leurs questions.

Quatre webinaires ont été proposés à la fin du mois de janvier 2026 afin de passer en revue le calendrier électoral, expliciter les actions à accomplir sur le logiciel de gestion des listes électorales et répondre aux questions des collectivités.

À chaque étape du calendrier électoral, une fiche conseil sera envoyée aux communes adhérentes. À titre d'exemple, une fois la commission de contrôle réunie, les communes devront « arrêter » leurs listes électorales sur le logiciel. Un « pas-à-pas » leur sera transmis afin qu'elles accomplissent sereinement cette action et un accompagnement sera proposé si nécessaire. En outre, la mission Gestion des listes électorales de l'ATIP enverra à ses adhérents, en amont des élections municipales, les cartes électorales pour les nouveaux inscrits ainsi que les listes électorales et d'émargement pour les 2 tours de scrutin.

Enfin, la relation de proximité nouée avec le bureau des élections de la Préfecture du Bas-Rhin permettra d'échanger avec les services de l'État sur les questions d'ordre réglementaire ou relatives au répertoire électoral unique.

CHIFFRES CLÉS

310 000 électeurs

302 communes adhérentes

STRASBOURG

• **Florence Wiel**
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• **Lydia Wolf**
Secrétariat
Tél : 03 88 76 67 03

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM

• **Nathalie Nouknaf**
Responsable territoriale
Tél : 03 88 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

HAGUENAU

• **Marie-Paule Georgel**
Responsable territoriale
Tél : 03 88 33 87 27
marie-paule.georgel@atip67.fr

• **Elisabeth Bayen**
Secrétariat
Tél : 03 88 33 87 20

SAVERNE

• **Jean-Baptiste Alberico**
Responsable territorial
Tél : 03 68 33 87 06
jean-baptiste.alberico@atip67.fr

• **Valérie Hoffmann**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 06

OBERNAI

• **Paulette Albert**
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

• **Florence Andelfinger**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

• **Monique Oechsel**
Directrice adjointe
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

PAIES ET LISTES ÉLECTORALES

• **Gildas Mignot**
Responsable de l'unité
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

INFORMATIQUE CARTADS

• **Eric Soeder**
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

• **Betty Desjardin**
Référente information géographique
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

PARTENARIATS ET QUALITÉ

• **Isabelle Werckmann**
Responsable ressources métiers
Tél : 03 88 76 67 25
isabelle.werckmann@atip67.fr

FORMATIONS DES ÉLUS ET SERVICES

• **Lucie Heiligenstein**
Assistante de formations
Tél : 03 88 76 67 78
formation@atip67.fr

GESTION DES DIA

• **Eric Soeder**
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ EN ADS

• **Cédric Wilt**
Responsable de l'unité
Tél : 03 69 33 21 89
cedric.wilt@atip67.fr